

Communiqué de presse

Position de la SEPANT sur les centrales de chauffage au bois, et la prise en compte équilibrée de la ressource forestière

La SEPANT met en garde contre la construction de nouvelles chaufferies au bois géantes, telle que celle que Tours Métropole Val de Loire envisage de construire sur le site du Menneton (13,5 MW, livraison prévue en juillet 2021, raccordement aux réseaux de chaleur d'ici septembre 2024), après celle qui est prévue à Joué-lès-Tours (9 MW, au moins 17 000 tonnes de bois par an), et celle qui est déjà en place à Saint-Pierre-des-Corps (28 MW, 87 000 tonnes de bois par an). En effet, sauf à épuiser en peu d'années toute la ressource en bois des forêts de Touraine, cette centrale fonctionnera pour l'essentiel avec du bois venant d'autres régions, et du bois importé. Le bilan carbone en sera tel que l'on ne pourra pas parler de développement durable à propos de ce projet. Le plan d'approvisionnement devrait être examiné, avant tout lancement d'opérations de ce type.

La SEPANT demande :

- qu'en matière de bois-énergie on construise des unités de taille modeste, et adaptées à la ressource locale ;
- que, si néanmoins on construit des unités de grande taille, une commission de suivi de site soit mise en place, et que notamment un contrôle strict des rejets dans l'atmosphère soit instauré ;
- que, parallèlement, on étudie les possibilités d'économie d'énergie, en particulier par une meilleure isolation des bâtiments à chauffer.

En outre la SEPANT préconise une gestion durable des forêts, qui tienne compte de la biodiversité¹, et de la nécessaire régénération naturelle. La forêt ne doit pas être regardée seulement comme un site de production de bois-énergie et de bois d'oeuvre, c'est aussi et surtout un foyer de biodiversité, un puit de carbone, un réservoir d'eau douce, et avant tout c'est une partie de la beauté du monde.

02/01/2019

1 Unbe évaluation de l'impact sur la biodiversité devrait être effectuée dans les forêts exploitées pour le bois-énergie